

AVENANT N° 1 AUX REGLES PARTICULIERES DU CHAMPIONNAT DE FRANCE MINIVERT

ARTICLE 1 - COUREURS ADMIS

Peuvent prétendre participer au championnat tous les coureurs titulaires d'une licence délivrée par la FFM Inter Jeune, LUE, NJ. Ils devront être en possession soit du guidon d'or, soit du CASM et avoir l'autorisation de leur Ligue Régionale.

Les épreuves des différents Championnats de France FFM sont ouvertes aux pilotes de nationalité étrangère titulaires d'une licence annuelle délivrée par la FFM. Ils pourront figurer au classement cumulé du cycle d'épreuves auquel ils participent et concourir pour le titre de champion de France.

Dans le cadre du Championnat de France Minivert, seront organisées 2 catégories :

- Catégorie 65cc : 40 pilotes maximum
- Catégorie 85cc : 40 pilotes maximum

Seront prioritaires :

- Les pilotes inscrits à tout le championnat (déduction faite des épreuves en concurrence de date avec un autre championnat de France) ;
- Les pilotes inscrits au plus grand nombre d'épreuves ;
- A nombre d'engagements égal, sera prise en compte la date d'inscription.

Age des pilotes :

65cc : Minimum 8 ans

85cc : Minimum **9 ans**

Pour les deux catégories : Maximum 12 ans

Fait à Paris, le 28 février 2017